

12**règles d'or
de la sécurité**
**SÉCURITÉ
PARTAGÉE**

à appliquer

EN PERMANENCE**AVANT...****PENDANT...****APRÈS...**

... les travaux



Attentif à ma sécurité et à celle des autres

LA RÈGLE

Je suis attentif à ma sécurité et à celle des autres. J'arrête le travail et j'alerte ma hiérarchie si je constate un risque grave pour la santé publique et l'environnement que je ne peux maîtriser.



Propreté et bon ordre

LA RÈGLE

Je veille à la propreté et à l'ordre de chaque espace de travail, véhicules compris.





Équipements de protection

LA
RÈGLE

Je porte les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux risques. Ils sont un complément aux protections collectives.



Déplacements

LA
RÈGLE

Lors de mes déplacements pédestres ou motorisés, je respecte les règles de circulation et je suis attentif aux risques.





Préparation du travail et analyse des risques

LA RÈGLE

Je prépare le travail
en analysant les risques.
Je mets en œuvre
les mesures adaptées
pour maîtriser ces risques.



Rôle, responsabilité et coordination

LA RÈGLE

Je connais
mon rôle et celui
des autres intervenants.
Je coordonne mes actions
et je communique.
Je dispose des documents
de travail requis. Je suis attentif
aux risques liés à la coactivité.





Consignation

LA RÈGLE

Je possède les documents nécessaires. J'identifie l'ouvrage. Je vérifie ou fais vérifier l'absence d'énergie avant de débuter les travaux et je respecte la procédure de consignation.



Risques gaz

LA RÈGLE

Dès que je pénètre en zone Atex, je contrôle l'absence d'atmosphère explosive et je respecte les consignes liées aux risques gaz (en particulier pression et inflammation).





Levage mécanique

LA RÈGLE

Je vérifie l'état
du matériel. Je respecte
les consignes de manutention.
Je ne passe pas sous une charge
ni dans sa zone d'évolution.



Terrassement, tranchées et fouilles

LA RÈGLE

Je respecte
les consignes
lors du terrassement.
J'accède à la tranchée
ou à la fouille lorsque
les dispositifs de protection
contre l'ensevelissement
sont mis en place.

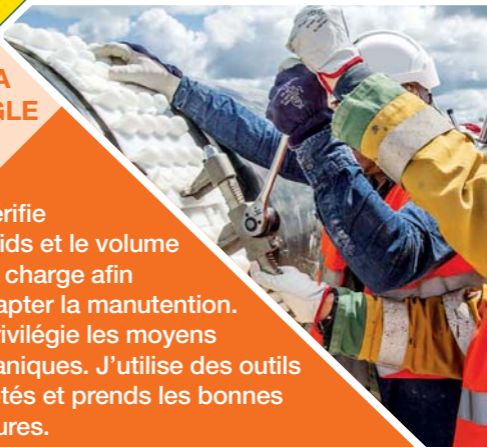




Manutentions manuelles, gestes et postures

LA RÈGLE

Je vérifie
le poids et le volume
de la charge afin
d'adapter la manutention.
Je privilégie les moyens
mécaniques. J'utilise des outils
adaptés et prends les bonnes
postures.



Retour d'expérience

LA RÈGLE

Je débrieфе
sur le travail réalisé.
Je partage les pratiques,
je signale les anomalies
et je participe à leur résolution.



Les informations nominatives vous concernant, nécessaires à la gestion de votre dossier, font l'objet d'un traitement informatique dont nous sommes les seuls destinataires.

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, que vous pouvez exercer auprès du Service formation externe et partenariats de l'OPPBTP.

1^{re} édition, mai 2017